

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.116

*L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

20 NOVEMBRE 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

20 NOVEMBRE 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

**ETAIENT ABSENTS** : M. ANGIBAUD, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : TRI ET BROYAGE DES DECHETS VERTS . APPEL D'OFFRES OUVERT

**VOTE** : UNANIMITE

Les services municipaux ont, dans le cadre du tri et du broyage des déchets verts, élaboré un dossier de consultation d'entreprises. Cette opération se décompose en deux lots distincts :

- \* Lot n° 1 - tri des déchets verts
- \* Lot n° 2 - broyage des déchets verts

Il s'agit de marchés à bons de commandes pour 2001 et 2002 concernant le tri des déchets verts et 2000.2001.2002 pour le broyage des déchets verts. En ce qui concerne les quantités, les prévisions sont les suivantes :

- Tri des déchets pour les deux années

- \* au minimum 10.000 m3/année
- \* au maximum 18.000 m3/année

- Broyage des déchets pour 2000

- \* au minimum 50.000 m3
- \* au maximum 70.000 m3

pour les deux autres années

- \* au minimum 25.000 m3/année
- \* au maximum 35.000 m3/année

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée conformément aux articles 273, 295 à 298 et 378 du Code des Marchés Publics le 11 Août 2000. La limite de réception des offres était fixée au vendredi 6 octobre 2000. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le jeudi 12 octobre 2000 et le vendredi 20 octobre 2000 et a décidé de retenir les propositions suivantes :

- \* Lot n° 1 - tri des déchets verts  
Association A.V.E.C.
- \* Lot n° 2 - broyage des déchets verts  
Sarl T.P.F.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises,
- VU l'avis de la commission des travaux
- VU les choix de la commission d'ouverture des plis
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les services municipaux pour le tri et le broyage des déchets verts

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché à bons de commandes à intervenir avec :

\* l'association AVEC  
Lot n° 1 - tri des déchets verts

\* la Sarl T.P.F.  
Lot n° 2 - broyage des déchets verts

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 Novembre 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**